

CHSCT du 29 novembre 2022 Clap de fin

Monsieur le Président,

Comment ouvrir ce CHSCT sans évoquer le drame qui a touché les nôtres.

Ce lundi 21 novembre, dans le Pas-de-Calais, un agent des finances publiques, Chef de la BDV d'Arras, a été tué, assassiné, à 43 ans, dans l'exercice de sa mission de service public, de manière particulièrement odieuse.

Cet acte odieux n'est malheureusement pas le premier. Rappelons-nous Jean-Luc Dequaire assassiné devant chez lui le 26 février 2012. Lui aussi était vérificateur.

Nous adressons à la compagne et à la famille de Ludovic Montuelle, à ses collègues de la BDV d'Arras et de la DDFIP du Pas-de-Calais, nos condoléances et notre soutien. Notre soutien va également à la collègue vérificatrice, séquestrée et témoin de l'assassinat barbare.

Depuis, c'est toute la DGFIP qui est en deuil. Le service public a toujours le visage de ceux qui le servent, parfois au péril de leur vie.

Au-delà de la sphère du contrôle fiscal, **FO DGFIP** tient à rappeler, puisque c'est aussi l'objet du CHSCT, que la réflexion sur la sécurité concerne bien l'ensemble des agents nomades de notre direction, sans omettre tous les agents en contact avec du public.

Au-delà de l'émotion, de la colère et de la tristesse, il faudra tirer les leçons de cette tragédie pour renforcer concrètement la protection des personnels par des mesures dont ils réclament depuis longtemps la mise en œuvre et la création de **véritables états généraux de la sécurité** !

Après cela, la transition est forcément difficile.

Mais nous y voilà, ceci est donc la dernière séance du CHSCT du Var, le rideau va tomber. Ce CHSCT, que la loi de transformation publique a voulu liquider, vit donc ses dernières heures.

Et pourtant...

Qui pourra remettre en cause les actions menées au sein de cette instance, toujours axées vers l'hygiène, la santé et les conditions de travail ! Qui osera nier l'importance de ces réunions au cours de la crise sanitaire que nous avons traversée et qui est loin d'être finie !

Alors, le CHSCT est remplacé par la Formation Spécialisée. Cette formation, adossée au Comité Social d'Administration Local, sera compétente en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail, les critères d'exemplarité, d'urgence et de complémentarité étant maintenus.

Cependant se pose la question des crédits SSCT. Car la gestion à 3 niveaux (local, régional et ministériel) de ce budget semble quelque peu floue à ce stade en termes d'organisation et de prérogatives. Mais, à moins de 5 semaines de la fin d'année, pouvez-vous nous apporter des précisions supplémentaires ?

Car, pour **FO Finances**, il est primordial que la Formation Spécialisée dans l'instance CSA soit dotée d'une autonomie et d'une capacité de réaction et d'action. Il est donc primordial que la politique santé, sécurité au travail soit préservée, amplifiée même et non rognée, mais aussi qu'elle soit dotée d'un budget spécifique et d'un réseau d'acteurs de prévention.

Cela est d'autant plus vrai qu'avec la disparition du CHSCT ne vont malheureusement pas disparaître les problèmes de conditions de travail, de santé et sécurité dans les services !

FO Finances revendique un renforcement du réseau, notamment au niveau des ex-secrétaires animateurs, appelés à devenir les futurs animateurs de la politique ministérielle de prévention (APMP), ou les assistants de prévention directionnels dont le rôle va devenir essentiel.

Nous évoquons le sujet des conditions de travail.

Le point 5 de l'ordre du jour est consacré au plan dit de « sobriété énergétique ». Les principales mesures sont déjà connues : locaux à 19°, rénovation énergétique des bâtiments, actions écoresponsables, avec amplification du télétravail, achats de véhicules électriques pour les déplacements professionnels.

Certes, les événements internationaux et climatiques nécessitent des changements de comportement, mais comme trop souvent aujourd'hui, attention à ne pas tomber dans un excès néfaste.

Nous rappelons que cette température ambiante doit être relevée dans chaque bureau, et principalement dans les plus froids exposés au Nord, et non pas déterminée en sortie de chaudière ou de climatiseur !

On ne peut décemment pas parler d'amélioration des conditions de travail quand les collègues mettent des plaids sur leurs jambes et portent des mitaines pour pouvoir se réchauffer au travail ! Car soyons clairs, il n'est pas possible de travailler tout le jour, assis à un bureau devant un ordinateur, par 19°C !

Nous savions déjà que le Fonds d'amélioration des conditions de travail ne permettait pas de résoudre les causes réelles de la dégradation des conditions de travail, mais à quoi cela aura-t-il servi si le peu d'améliorations apportées par ce biais est totalement obéré par le froid ambiant ?

Et, sans vouloir jeter un froid, nous n'en sommes qu'à la fin d'un mois de novembre, assez clément ...

D'autant que le bilan d'émissions GES (Gaz à Effet de Serre) pointe le fort impact des trajets domicile-travail, dans un contexte de restructurations.

N'y aurait-il pas comme une contradiction ? Le déploiement du NRP et les fermetures de sites ont entraîné un allongement des temps et distances de trajets pour les collègues. Faire reporter les efforts sur les agents en les incitant fortement à développer le télétravail tout en revalorisant à un montant ridicule l'indemnité journalière, est un renversement de l'effort demandé totalement inacceptable.

La prochaine étape ne sera-t-elle pas de supprimer purement et simplement les surfaces des locaux en regroupant les agents dans des flesh-desk ?

À quelques jours du début du vote aux élections professionnelles dans la Fonction publique où 5,7 millions d'agents sont appelés aux urnes, les dossiers ne manquent pas.

Le pouvoir d'achat continue de se dégrader en raison d'une inflation forte, qui devrait s'accroître au mois de décembre 2022 et au 1er trimestre 2023. D'ores et déjà une hausse de 10 à 20 % des coûts de l'Énergie est annoncée pour janvier 2023, sans oublier le bouclier concernant le carburant qui a fortement diminué en novembre.

Pour autant, le Gouvernement continue de ne pas vouloir rouvrir des négociations pour augmenter la valeur du point d'indice. Rappelons que la revalorisation au 1er juillet dernier de 3,5 % est loin de

compenser l'inflation 2022 qui s'élève à 6 % en moyenne, sans oublier les 23 % de perte de pouvoir d'achat depuis 2000. **FO** ne lâchera rien sur ce point !

Les conditions de travail avec les sous-effectifs chroniques, les restructurations permanentes continuent de peser fortement sur la santé au travail, ce que démontre la concertation sur la prévoyance avec comme 1er facteur des arrêts maladie, les maladies psychiatriques, dépression et burn-out notamment. Pour **FO**, la prévoyance est de la responsabilité de l'employeur, à celui-ci de prendre ses responsabilités et de protéger au mieux ses agents par la voie statutaire.

Les risques psycho-sociaux sont réels et ne vont que s'accroître dans les années à venir. La récente enquête de l'observatoire interne du Ministère révèle que les agents évaluent à 6,4 sur une échelle de 10, leur niveau de stress en lien avec une augmentation des charges de travail de près de 56 %. Malheureusement, à l'instar du DUERP qui recense bon nombre des problématiques liées aux conditions de travail et dont les plans de prévention ne sont pas toujours à la hauteur des enjeux, cet observatoire interne prend chaque année la température du moral des agents sans que les responsables en tirent les bonnes analyses et surtout les bonnes réponses.

C'est la raison pour laquelle, plus que jamais, **FO Finances** revendique :

- la réelle prise en compte de la question des effectifs dans le cadre des outils d'évaluation des risques ;
- l'arrêt des suppressions d'emplois, restructurations et fermetures de sites et la reconnaissance du caractère prioritaire des missions de la DGFIP assortie des créations d'emplois permettant le bon exercice des missions dans l'intérêt des agents comme du public ;
- des modes d'organisation du travail respectueux de la santé physique et mentale des agents ;
- l'arrêt du pilotage fondé uniquement sur les indicateurs, et la culture du résultat ;
- un télétravail conciliant le respect des droits de l'agent et un service public de qualité ;
- une sobriété énergétique respectueuse du bien être au travail ;
- des collectifs de travail où chaque agent ait un espace personnel attribué.

Et bien évidemment, une **revalorisation décente** de l'indemnitaire et de l'indiciaire a minima à hauteur de l'inflation .

Nous aborderons évidemment en séance les sujets restants à l'ordre du jour et d'autres points en « questions diverses ».

Le rideau tombe aujourd'hui sur cette dernière séance du CHSCT. Les élections professionnelles prochaines vont déterminer la nouvelle représentativité syndicale dans une nouvelle instance, le CSAL .

FO Finances 83 tient à souligner l'implication et la réactivité des divers acteurs de prévention, sans que ce CHS-CT n'aurait pas réussi à fonctionner.

Les élus **FO Finances** siégeront avec toujours la même volonté et la même énergie pour défendre les missions, les emplois, les conditions de travail, les traitements et les carrières et ils exprimeront leurs votes avec comme seule boussole les intérêts matériels et moraux des personnels.

Le service public a une histoire, par la FOrcé du collectif, donnons-lui un avenir !



chacun pour tous avec



Vos représentants **FO Finances** Var

Sophie Degeilh - Sylvain Charbonneyre
- Hélène Guibert - Cyril Banchetry